

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2021

Président : Serge MASBOU, Maire

Secrétaire de séance : David SOULIER

Présents : Yves FAVRE, Isabelle DELAIRE, Florie VALLET, Cédric MACOUIN, David SOULIER, Martine MERCADIER, Lionel CARRIERE, Véronique CONTESSE, Jérôme CALMETTES, Vincent SERIEYSSOL, Sébastien ISSALIS

Absents ayant donné procuration : Michel HENIN, Pierre GONDON, Christophe CARSAC

- Plan de financement Îlot Loupiac – dossiers subventions :

Le montant estimé de l'opération, études et travaux compris, s'élève à 1 879 789 € pour la première tranche. La commune peut prétendre aux concours financiers de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Les dossiers de subvention s'articulent selon le plan de financement suivant :

- subvention Europe sollicitée (10%) : 187 978 €
- subvention Etat sollicitée – DETR (40%) : 751 917 €
- Subvention Région sollicitée (10%) : 187 978 €
- Subvention Département sollicitée (20%) : 375 958 €
- Participation de la commune – emprunt : 375 958 €

Vote pour : à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Dossier subvention D.R.A.C. – bibliothèque municipale :

Le dossier n'étant pas complètement abouti, il fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine séance. Il doit être déposé avant le mois de mars. La Région et le Département vont être également sollicités. Il va falloir prendre un architecte qui devra suivre les travaux du fait de la contrainte de la mise en accessibilité de l'étage.

- Droit de préemption terrain à « Langlade » :

Le Conseil Municipal décide de lever le droit de préemption à « Langlade » qui avait été instauré lors de l'élaboration de la carte communale.

Il s'agit d'un terrain appartenant à Madame Eveline BARSAGOL et pour lequel la Mairie a reçu, de la part de Maître DUMOULIN, une déclaration d'intention d'aliéner.

Le Conseil Municipal décide, de renoncer, à l'unanimité des membres présents et représentés, au droit de préemption dont dispose la commune sur ce bien.

- Révision du Régime Indemnitaire Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire a été instauré par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2017 et qu'il convient d'en réviser les modalités d'application. Il invite le Conseil Municipal à étendre le bénéfice de ce régime à l'ensemble des cadres d'emplois, y compris les contractuels, en respectant les plafonds définis réglementairement par cadre d'emploi. Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Pierre GONDON) :

- d'étendre le bénéfice du régime indemnitaire à l'ensemble des employés communaux
- de mandater Monsieur le Maire pour l'application de cette mesure, dans le respect des montants plafonds réglementairement définis.

- Vente terrain à Salvagnac :

Dans le cadre de la vente du château de Salvagnac, l'acheteur se porte acquéreur de 2 petites parcelles de terrain jouxtant la propriété et appartenant à la commune pour une superficie de 15 m², référencées en section B sous les numéros 1200 et 1201.

Le Conseil Municipal consent, à l'unanimité des membres présents et représentés, à la vente des Parcelles susvisées moyennant le prix de 6€ le mètre carré et donne mandat au Maire pour la signature de toute pièce à intervenir dans ce dossier.

Questions diverses :

► PLUI : la municipalité s'est exprimée à travers le cahier d'intention qui va être transmis au service du Grand-Figeac. Des ateliers vont être mis en place et des animations avec les collèges. Le projet sera ensuite présenté dans chaque commune du Grand-Figeac.

► Terrain multisports à Gelles : les dossiers de subventions ont été déposés.

► Adressage : le groupe de travail avance : les grands axes de la commune ont été nommés. Chaque élu du groupe doit maintenant travailler sur une zone définie.

► Antenne Orange : des sondages ont été réalisés pour assurer la fiabilité du sol pour l'implantation de l'antenne.

► Traverse de Loupiac : il va falloir choisir un maître d'œuvre. Le bureau GETUDE a été contacté.

► Voirie : les estimatifs sont réalisés et seront validés lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 22H40

